



16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 15825 | De M. David Habib (Non inscrit - Pyrénées-Atlantiques) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation et jeunesse | | Ministère attributaire > Éducation et jeunesse |
| Rubrique >enseignement secondaire | Tête d'analyse >Stages obligatoires pour les élèves de seconde | Analyse > Stages obligatoires pour les élèves de seconde. |
| Question publiée au JO le : 05/03/2024 Réponse publiée au JO le : 14/05/2024 page : 3859 | | |

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les stages obligatoires à effectuer, au mois de juin prochain, pour les élèves de seconde. En septembre dernier, le ministre de l'éducation nationale a annoncé le déploiement d'un stage obligatoire pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique, du 17 au 28 juin 2024. Ce stage de deux semaines, obligatoire, doit s'effectuer dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale. Des dérogations restent possibles. En effet, les lycéens peuvent être dispensés de ce stage obligatoire, après accord du chef d'établissement, s'ils participent à la place à une mobilité scolaire européenne et internationale d'au moins deux semaines en classe de seconde (ou d'au moins 4 semaines en classe première). Les lycéens de seconde qui réalisent au mois de juin leur séjour de cohésion du service national universel (SNU) ou, s'ils l'ont déjà effectué, la mission d'intérêt général du SNU, sont également dispensés du stage en milieu professionnel. Cette recherche de stage pour effectuer une « séquence d'observation en milieu professionnel » engendre pour les lycéens et leurs familles, la plus grande source d'inquiétude. En effet, comment trouver un stage lorsque, durant la même période, 550 000 élèves de seconde générale et technologique effectuent la même recherche, auquel s'ajoutent les 600 000 élèves de bac pro dont le cursus prévoit aussi des périodes de formation en milieu professionnel. De plus, à ce jour, aucune mission d'intérêt général du SNU n'est proposée pour les élèves de la circonscription de M. le député durant la période imposée. Aussi, il souhaiterait connaître les actions que le Gouvernement va mettre en place pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Pluiseurs actions ont permis de diffuser l'information sur le nouvelle séquence d'observation en milieu professionnel en fin de seconde générale et technologique. À l'automne 2023, les entreprises ont été sensibilisées et mobilisées pour proposer des offres, avant même la publication des textes créant le dispositif le 29 novembre 2023. La plateforme « ljeune|solution.gouv.fr », qui vise à aider les élèves à trouver leur lieu d'accueil, a été ouverte le 6 mars 2024. L'opération « Top jeunes » organisée le 15 mars dernier au Conseil économique, social et environnemental, a permis à 117 entreprises et 250 lycéens franciliens de se rencontrer. La plateforme précitée met en relation les élèves et les structures d'accueil qui y déposent leurs offres et les élèves qui les consultent. Une convention-type de stage est disponible sur l'application. Le déploiement des offres est quotidien. Les administrations publiques font montre d'exemplarité et prévoient d'accueillir 75 000 jeunes de seconde générale et technologique. Les élèves de baccalauréat professionnel, au nombre de 510 000, sur l'ensemble des niveaux de formation, effectuent deux ou trois périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) par an, avec un nombre



de semaines exigé qui diffère selon l'année du cursus suivi. Elles sont programmées tout au long de l'année scolaire. Les PFMP de juin concernent uniquement certaines spécialités et certains territoires. Les objectifs sont très différents des séquences d'observation puisque, en PFMP, le lycéen met en oeuvre des savoirs et des compétences développés dans les enseignements. L'objet des PFMP est différent de celui des séquences d'observation : les lycéens professionnels, pendant ces temps de formation, réalisent des tâches professionnelles définies par convention au regard des compétences professionnelles attendues de la spécialité du diplôme préparé. Ils sont donc placés dans des situations professionnelles et environnements différents de ceux qui sont proposés aux lycéens de seconde générale et technologique, en position d'observation. Dès la rentrée prochaine, certains des 160 000 élèves de terminale professionnelle choisiront de se préparer après la mi-mai à la poursuite d'études supérieures et n'effectueront aucune PFMP tandis que les autres choisiront de se préparer à une insertion directe et effectueront une PFMP de 6 semaines entre la mi-mai et fin juin.